



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 JUIN 2024

Délibération n° D-2024-250

Syndicat mixte du Parc Naturel du Marais-poitevin -
Actualisation des cotisations de la Ville de Niort

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil municipal :
le 11/06/2024

Publication :
le 21/06/2024

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Ségolène BARDET, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD.

Secrétaire de séance : Lydia ZANATTA

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Jeanine BARBOTIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Yamina BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Baptiste DAVID, ayant donné pouvoir à Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Julia FALSE, ayant donné pouvoir à Madame Elsa FORTAGE

Direction de la Réglementation et de l'Attractivité Urbaine

**Syndicat mixte du Parc Naturel du Marais-poitevin -
Actualisation des cotisations de la Ville de Niort**

Monsieur Thibault HEBRARD, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Le Parc Naturel Régional du Marais poitevin s'étend sur 91 communes dont 18 se trouvant sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Niortais. Ce périmètre propre aux espaces protégés permet notamment au travers de la Charte du Parc, de regrouper des communes situées dans les Deux-Sèvres, en Charente-Maritime et en Vendée pour la préservation de ce site naturel et de son développement au travers du tourisme, de l'agroalimentaire et d'une économie de valorisation des richesses naturelles.

Un nouveau périmètre se limitant aux contours du Plan de Prévention du Risque naturel d'Inondation de la Sèvre Niortaise (PPRI), du site classé du Marais Mouillé, de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) a été approuvé par le syndicat mixte afin de rester en adéquation avec l'esprit d'un Parc Naturel.

Les statuts révisés prévoient pour la Ville de Niort, une cotisation de 0,50 centimes par habitant en 2023 puis de 1 euro par habitant en 2024, sur la base du périmètre redéfini, soit 22 500,00 € pour l'année 2024.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le calcul de la cotisation, à compter de 2024, sur la base de 1 euro par habitant selon le périmètre redéfini ;
- autoriser sa signature ainsi que tous documents afférents.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Lydia ZANATTA

Jérôme BALOGÉ